



Arrêté dressant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté rectoral du 25 septembre 2023 fixant les dates et modalités d'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique session 2024 ;

VU l'arrêté rectoral du 21 novembre 2023 portant composition du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2024 ;

VU la liste des candidats proposés pour l'admission, établie par le jury de la session 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est délivré aux candidats dont les noms suivent :

Madame Estelle JUTEAU-VIGIER
Madame LITAUD Amélie
Madame BRENOT Anaïs
Monsieur MEUNIER François
Monsieur PECAUD Vincent
Monsieur ROBERT Mallory

Agrégée Physique-chimie
Certifiée Lettres Modernes
Agrégée Economie et gestion
Agrégé Sci. Industrielles de l'Ingénieur
Certifié Education Physique et Sportive
Certifié Education Physique et Sportive

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 28 mars 2024

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Caroline VAYROU